



(/ostaj)

Les déplacements domicile-travail des frontaliers de l'Arc jurassien - Édition 2020

août 2020

En dix ans, le nombre de frontaliers français a fortement augmenté : plus 13 000 travailleurs supplémentaires effectuent des allers-retours quotidiens, et ce malgré les distances et temps de trajet. En effet, la moitié de ces navetteurs pendulaires mettent plus de 42 minutes pour se rendre quotidiennement au travail et exercent à plus de 35 km de leur domicile. C'est 21 km de plus que les autres actifs de l'Arc jurassien français travaillant en dehors de leur commune de résidence. Les pôles industriels sont généralement situés à proximité de la frontière alors que l'emploi tertiaire se concentre quant à lui dans les grandes villes, plus éloignées. En lien avec ces orientations économiques, les parcours des frontaliers ouvriers sont généralement plus courts que ceux des frontaliers cadres.

Sommaire

De plus en plus de travailleurs frontaliers sur les routes

Des distances et temps de trajet qui augmentent

Les distances parcourues reflètent le profil professionnel des frontaliers

Zoom sur les échanges entre territoires de coopération

Les actifs de l'Arc jurassien suisse parcourent 9 km en 15 minutes pour se rendre au travail

Des alternatives à la voiture en cours de développement

Les déplacements des frontaliers perturbés par l'épidémie de Covid-19

Sources et méthodologie

De plus en plus de travailleurs frontaliers sur les routes

En 2016, 32 300 résidents de l'Arc jurassien français travaillent dans la partie suisse. En dix ans, le travail frontalier s'est fortement développé faisant passer ce nombre de 19 200 à 32 300, soit plus de 13 000 frontaliers supplémentaires. La quasi-totalité d'entre eux (97 %) empruntent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette forte croissance du nombre de frontaliers associée à un usage massif de la voiture entraînent un trafic routier important aux heures de pointe, en particulier à proximité de la frontière où plus de 5 000 frontaliers transitent chaque jour sur certains tronçons.

Dans la partie nord de l'Arc jurassien, la fréquentation des routes est plus diffuse qu'ailleurs grâce aux nombreux points de passage vers la Suisse. Ces routes se rejoignent pour la plupart côté suisse le long de la Transjurane. Cette autoroute, dont les tronçons ont été mis en service successivement, facilite l'accès aux principaux pôles d'emploi du canton du Jura et jusqu'à Bienne. Sur certaines portions à l'entrée de Porrentruy et vers Delémont, ce sont ainsi plus de 2 500 frontaliers qui empruntent quotidiennement la Transjurane engendrant ainsi, aux heures de pointe, des embouteillages croissants.

Les pôles d'emploi horlogers de l'Agglomération urbaine du Doubs attirent un grand nombre de travailleurs frontaliers. Les routes y donnant accès sont très fréquentées. Dans la partie française, les flux les plus importants proviennent des communes situées à proximité de la frontière, aux abords de Morteau et de Maîche. Quelques frontaliers, peu nombreux, résident aussi dans la métropole de Besançon et parcourent ainsi des distances plus importantes. Plus de 5 000 navetteurs transitent chaque jour par le poste-frontière du Col-des-Roches, reliant Villers-le-Lac au Locle.

Avec près de 2 000 travailleurs frontaliers, Pontarlier est un point de départ majeur des navettes pendulaires vers la Suisse. C'est également un lieu de bifurcation avec deux routes principales : celle menant au Val-de-Travers et la Nationale 57 en direction de Vallorbe avec en prolongement Yverdon-les-Bains ou encore Lausanne. Cette dernière est très fréquentée par les frontaliers, notamment sur la portion reliant Jougue à Orbe.

Le relief du Haut-Jura et de la Vallée de Joux limite les voies d'accès vers la Suisse avec seulement deux routes, en direction du Chenit et de Nyon. Les tronçons routiers longeant le Léman sont aussi très fréquentés par les travailleurs frontaliers en provenance de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Des tronçons routiers très fréquentés à proximité des points de passage à la frontière

Estimation du nombre de travailleurs frontaliers résidant en France et se déplaçant en véhicule personnel¹ par tronçon routier



(http://www.arcjurassien.org/sites/default/files/tron%C3%A7ons_0.png)

Source : Insee, Recensement de la population 2016, Enquêtes 2014 à 2018, exploitation complémentaire ; distancier OpenStreetMap (traitement Insee)

¹ Voiture, camion, fourgonnette

Note de lecture : en 2016, plus de 5 000 travailleurs frontaliers empruntent chaque jour la N57 et la E23 entre Jougne et Orbe.

▲ (/ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11)

Des distances et temps de trajet qui augmentent

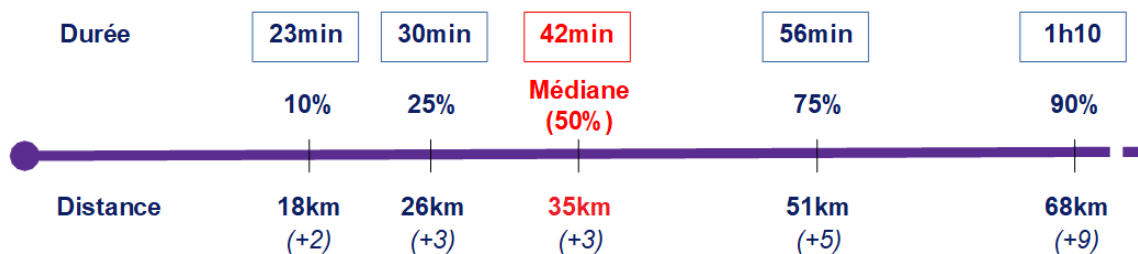
Les temps de trajet vers le lieu de travail posent la question de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Pour les travailleurs frontaliers de l'Arc jurassien, l'équation est complexe. Les opportunités d'emploi suisse, souvent attractives, attirent chaque année de plus en plus de frontaliers. Cependant, les points de passage vers la Suisse demeurent limités tout comme les alternatives à la voiture, entraînant des situations d'engorgement sur les routes. Traverser chaque jour la frontière s'accompagne souvent d'un allongement des temps de trajet par rapport à un emploi situé en France. Ainsi, la moitié des 32 300 frontaliers de l'Arc jurassien français parcourent plus de 35 km pour se rendre sur leur lieu de travail. Les non frontaliers,

lorsqu'ils quittent leur commune de résidence pour travailler, parcourent quant à eux moins de 14 km. Le lieu de travail des frontaliers se situe ainsi 21 km plus loin que pour les non frontaliers en distance médiane. La moitié des frontaliers passent également près d'une heure et demie dans les transports chaque jour contre 36 minutes pour les non frontaliers.

Avec l'amélioration des infrastructures routières, les frontaliers résident de plus en plus loin de la frontière suisse. La distance médiane s'allonge de 3 km depuis 2006 et davantage encore pour les navetteurs longue distance. Les pôles d'emploi horloger, dont la plupart se trouvent à proximité de la frontière, sont une destination phare des navetteurs frontaliers. Les flux les plus importants proviennent des communes de résidence très bien reliées et situées à moins de 30 km. Avec des distances réduites, la population active de ces communes est très dépendante de l'emploi situé de l'autre côté de la frontière. Ainsi, Le Locle et La Chaux-de-Fonds accueillent chaque jour la moitié des actifs résidant à Villers-le-Lac et un tiers de ceux de Morteau et des Fins.

La moitié des frontaliers parcourent au moins 35 km pour se rendre à leur travail

Répartition des 32 300 travailleurs frontaliers de l'Arc jurassien selon les distances et durées de parcours (tous modes de transports confondus)



En 2016, la moitié des **navetteurs** parcourent au moins **35 km** (ou **42 min**) pour se rendre à leur travail, soit 3 km de plus qu'en 2006

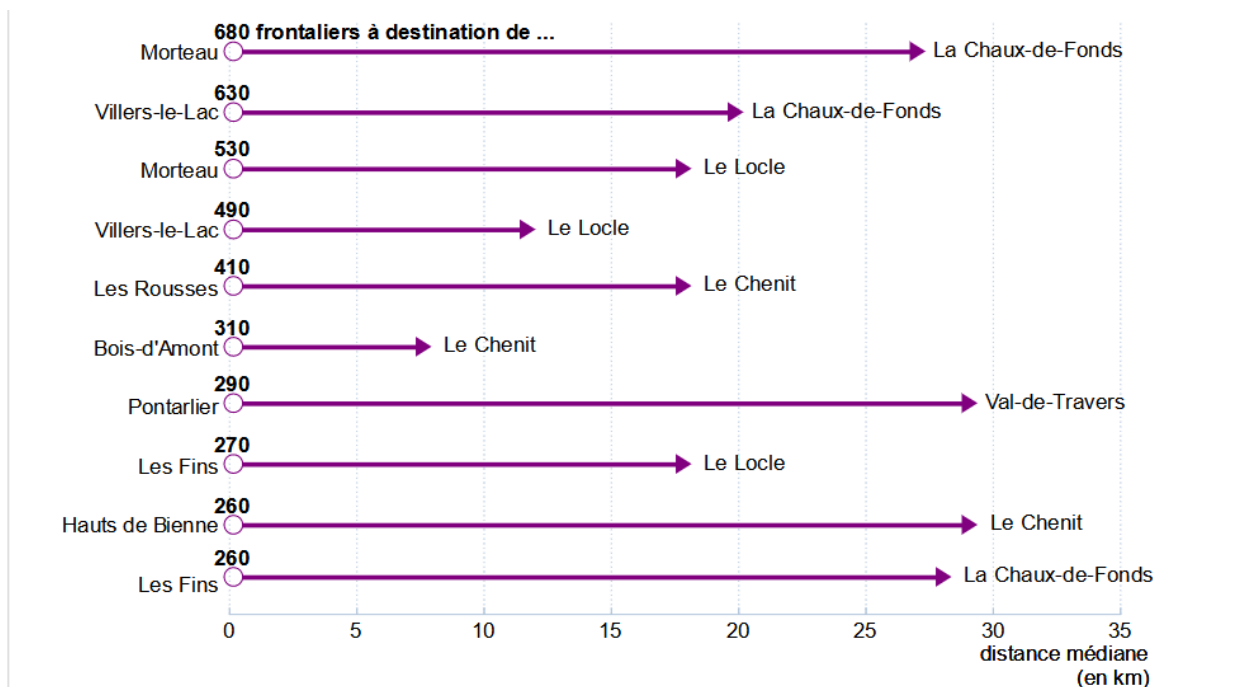
(http://www.arcjurassien.org/sites/default/files/schema_distance.png)

Source : Insee, Recensement de la population 2016, Enquêtes 2014 à 2018, exploitation complémentaire ; distancier OpenStreetMap (traitement Insee)

Note de lecture : en 2016, 90 % des frontaliers de l'Arc jurassien parcourent moins de 68 km aller (ou mettent moins de 1h10) pour se rendre à leur travail, soit 9 km de plus qu'en 2006.

De nombreux travailleurs frontaliers domiciliés à proximité des pôles d'emploi horlogers

Nombre de travailleurs frontaliers et distance médiane parcourue pour les dix trajets domicile-travail les plus fréquentés dans l'Arc jurassien



(http://www.arcjurassien.org/sites/default/files/trajets_phares_2.png)

Source : Insee, Recensement de la population 2016, Enquêtes 2014 à 2018, exploitation complémentaire ; distancier OpenStreetMap (traitement Insee)

Note de lecture : en 2016, de commune de domicile à commune de travail, le deuxième flux de navetteurs le plus important dans l'Arc jurassien relie Villers-le-Lac à La Chaux-de-Fonds, séparées de 20 km. 630 frontaliers effectuent chaque jour ce trajet.

(/ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11)

Les distances parcourues reflètent le profil professionnel des frontaliers

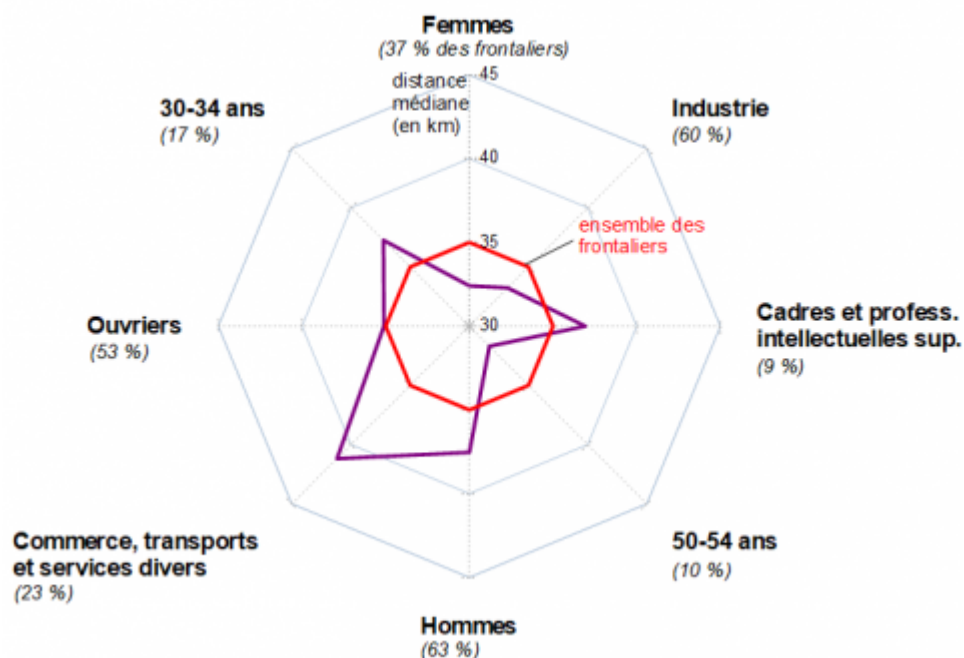
La distance au lieu de travail peut varier fortement selon le profil socioéconomique des frontaliers. Si elle renvoie essentiellement aux choix résidentiels effectués par les frontaliers, elle dépend aussi de la répartition des pôles d'emploi dans l'Arc jurassien suisse ainsi que du maillage de celui-ci par le réseau routier, le déplacement en transport collectif restant très minoritaire.

Les jeunes actifs, qui généralement ont moins de contraintes familiales, auront une propension plus importante à parcourir de plus longs trajets. Les travailleurs frontaliers de l'Arc jurassien sont, en moyenne, plus jeunes que les non frontaliers (39 ans contre 41 ans). Les plus jeunes d'entre eux sont également les plus mobiles. La moitié des frontaliers âgés de 30 à 34 ans sont éloignés de plus de 37 km de leur lieu de travail. À partir de 45 ans, les temps et distances de trajet diminuent. Les travailleurs frontaliers sont aussi plus souvent des hommes (63 %) que des femmes. Ces dernières résident en général plus près de leur lieu de travail, la moitié a un trajet inférieur à 32 km (contre 38 km pour les hommes).

Les cadres sont les plus éloignés de leur lieu de travail. La moitié d'entre eux travaillent dans une commune située à plus de 37 km par la route de leur commune de résidence. Ces distances de trajet peuvent s'expliquer par une forte concentration des emplois de cadre dans des villes bordant les lacs comme Lausanne, Neuchâtel ou Yverdon-les-Bains. Ces emplois sont ainsi plus éloignés et moins faciles d'accès pour les frontaliers. Outre les cadres, ces villes concentrent également une grande partie de l'emploi tertiaire. Ainsi, la moitié des frontaliers exerçant dans le commerce, les transports et services divers parcourent plus de 41 km. Dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé, les distances sont également comparables (38 km). À l'inverse, les frontaliers de l'industrie sont les navetteurs qui travaillent le plus près de chez eux. Les distances de trajet ne dépassent pas 33 km pour la moitié d'entre eux.

Des profils plus ou moins sujets aux longs trajets

Distance médiane (en km) et part parmi l'ensemble des travailleurs frontaliers (en %) selon le profil



(<http://www.arcjurassien.org/sites/default/files/profil.png>)

Source : Insee, Recensement de la population 2016, Enquêtes 2014 à 2018, exploitation complémentaire ; distancier OpenStreetMap (traitement Insee)

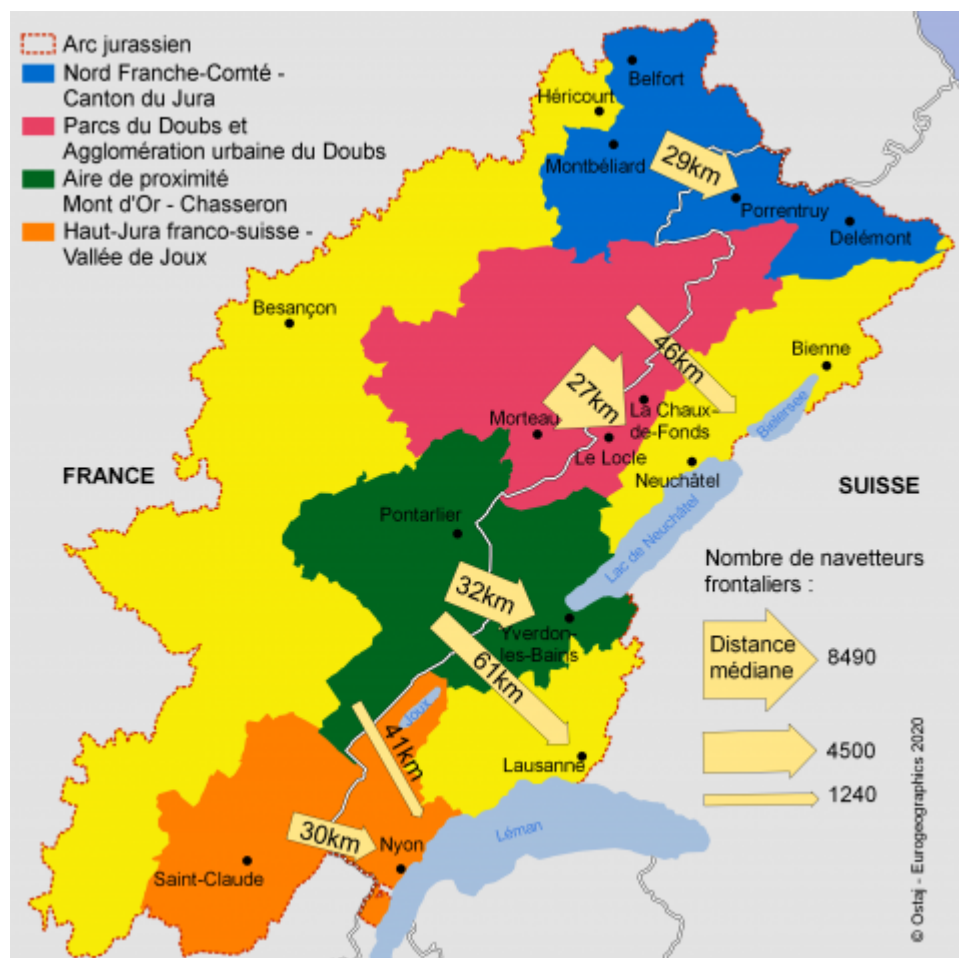
Note de lecture : en 2016, 60 % des frontaliers de l'Arc jurassien exercent dans l'industrie. La moitié d'entre eux parcourent plus de 33 km pour se rendre sur leur lieu de travail, soit 2 km de moins que pour l'ensemble des travailleurs frontaliers.

📄 ([/ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11](http://ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11))

Zoom sur les échanges entre territoire de coopération

Dans l'Arc jurassien, deux tiers des frontaliers résident et travaillent dans le même territoire de coopération et parcourent des distances relativement courtes

Flux de travailleurs frontaliers et distance médiane entre les versants des quatre territoires de coopération et leur zone d'influence (flux supérieurs à 1 000)



(http://www.arcjurassien.org/sites/default/files/flux_territoires_0.png)

Source : Insee, Recensement de la population 2016, Enquêtes 2014 à 2018, exploitation complémentaire ; distancier OpenStreetMap (traitement Insee)

Précision : les flux en direction de la zone d'influence des territoires en Suisse (en jaune) prennent en compte la totalité de celle-ci

Note de lecture : en 2016, 8 490 frontaliers résidant la partie française des Parcs du Doubs et Agglomération urbaine du Doubs vont travailler dans la partie suisse de ce même territoire. La moitié d'entre eux parcourent moins de 27 km pour exercer leur activité

[/ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11](http://ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11)

Les actifs de l'Arc jurassien suisse parcourent en moyenne 9 km en 15 minutes pour se rendre au travail

Tous modes de transport confondus, chaque déplacement effectué par la population de l'Arc jurassien suisse est de 37,9 km chaque jour. Pour les déplacements en transport individuel motorisé cette moyenne se monte à 27,1 km et en transports publics, la distance n'est que de 7,8 km.

En 2015, les déplacements pour le travail représentent 23,3 % des distances parcourues. Quant à la distance journalière moyenne parcourue quotidiennement pour ce motif par chaque actif de l'Arc jurassien suisse, elle se monte à 8,8 km en 14,7 minutes. Cette moyenne n'est que de 5,6 km en 8,1 minutes pour les déplacements en transport individuel motorisé.

Le choix du transport individuel motorisé (TIM) reste majoritaire. Ce dernier représente 72 % de tous les moyens de locomotion. La plus importante utilisation de la voiture est observée dans les cantons de Neuchâtel et Jura, respectivement 75 % et 47 %.

Déplacement pour le travail

Distance journalière par personne selon le moyen de transport, en 2015 par canton

Distance journalière en km	Berne-Nord	Vaud*	Neuchâtel	Jura	Arc jurassien suisse
Transport individuel motorisé	4,3	6,2	6,4	6,5	5,9
Transports publics	2,4	2,9	1,9	1,9	2,5
Mobilité douce et autres	0,5	0,4	0,3	0,2	0,4
Tous les moyens de transport	7,2	9,4	8,6	8,6	8,8

(http://www.arcjurassien.org/sites/default/files/mobilite_actifs_AJS.png)

Source : OFS, ARE - Microrecensement mobilité et transport (MRMT)

* Sans les districts de : Broye-Vully, Lavaux-Oron, Riviera-Pays-d'Enhaut et Aigle

Note de lecture : à Neuchâtel, la distance journalière moyenne parcourue par les actifs pour se rendre au travail est de 8,6 km, dont 6.5 km en transport individuel motorisé

 (</ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11>)


Des alternatives à la voiture en cours de développement

Seulement 3 % des frontaliers de l'Arc jurassien se rendent sur leur lieu de travail en transports en commun. Cette faible part d'utilisateurs est néanmoins plus importante qu'il y a dix ans. L'utilisation des transports collectifs dépend davantage de l'existence d'une liaison entre le lieu de domicile et celui de travail que de la distance les séparant.

Du fait notamment du relief, le réseau ferroviaire est limité dans l'Arc jurassien. Quelques liaisons permettent toutefois de rejoindre les grandes villes suisses. La seule liaison TGV à destination de Lausanne passe par les gares de Mouchard et Frasné côté français ainsi que Vallorbe côté suisse. La ligne des Horlogers, au départ de Besançon, dessert quant à elle Morteau ainsi que Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Toutefois, seulement 1 frontalier sur 10 résidant à Morteau utilise les transports en commun.

Certaines entreprises mettent à disposition des navettes avec des points d'arrêts permettant la prise en charge du déplacement de leurs employés frontaliers. C'est le cas notamment d'une manufacture située au Chenit dont les lignes de bus permettent à leurs collaborateurs de venir travailler sans utiliser leur véhicule personnel. Le trajet séparant Pontarlier et Le Chenit est d'ailleurs celui où la part de frontaliers utilisant les transports collectifs est la plus élevée (23 %).

Le covoiturage est également un moyen de locomotion en plein essor. Initié en 2011 dans le cadre du programme Interreg France-Suisse, le projet Covoiturage de l'Arc jurassien (<http://covoiturage-arcjurassien.com/>) promeut cette pratique dans cette région de moyenne montagne peu desservie par les transports publics. Cette offre est portée et financée par 19 partenaires institutionnels français et suisses et se déploie sur les 230 km de frontière de l'Arc jurassien. Selon les chiffres communiqués par le projet, le recours au covoiturage a doublé entre 2011 et 2018, passant de 13 à 26 % en moyenne parmi les 41 000 salariés des 180 entreprises adhérentes dans l'Arc jurassien franco-suisse.

 ([/ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11](http://ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11))

Les déplacements des travailleurs frontaliers perturbés par l'épidémie de Covid-19

L'épidémie de Covid-19 a obligé les États français et suisse à adopter des mesures de restriction des déplacements afin d'empêcher les contaminations et ainsi freiner la diffusion du virus. Les dispositifs de confinement décidés de part et d'autre de la frontière ont ainsi fortement réduit le trafic transfrontalier. De plus, le contrôle systématique de tous les véhicules ainsi que la fermeture des postes secondaires ont allongé considérablement les temps de trajet.

Le 16 mars 2020, le Conseil Fédéral suisse a décidé de réintroduire des contrôles Schengen à toutes ses frontières, notamment avec la France. Seuls les postes-frontières principaux sont restés ouverts, les passages secondaires ont été fermés tels que ceux de Biaufond, de Fahy et du Gardot. Au plus fort de la crise épidémique, ce sont ainsi les trajets de 9 200 travailleurs frontaliers qui ont pu être impactés par la fermeture de ces postes-frontières. Les liaisons ferroviaires ont également été suspendues. Le covoiturage demeurait possible pour effectuer les déplacements professionnels avec un seul passager à l'arrière du véhicule et en respectant les gestes barrières préconisés.

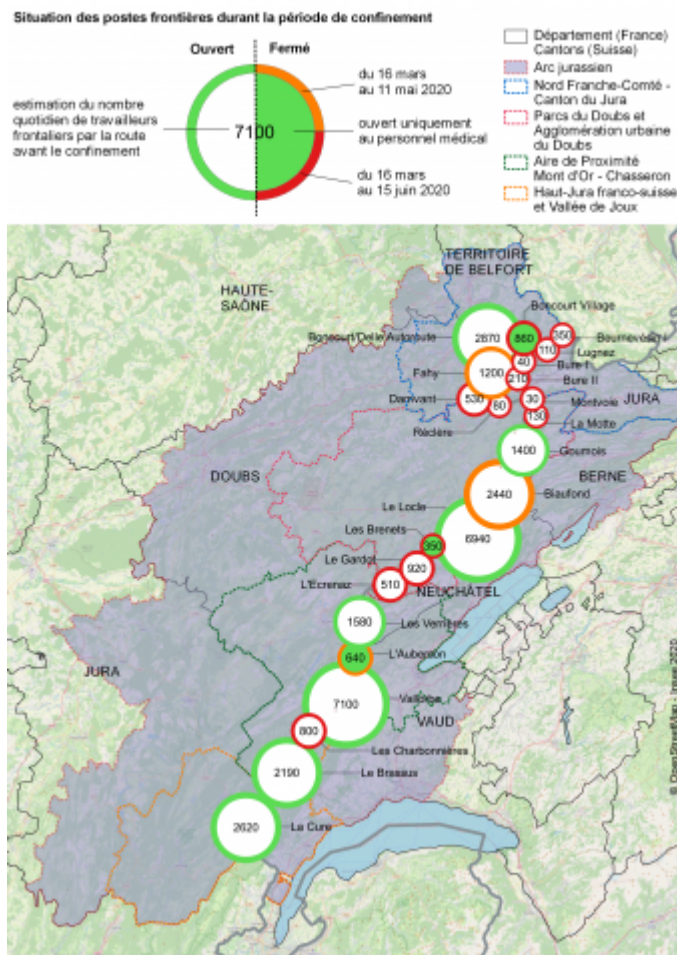
Les travailleurs frontaliers exerçant une activité qui ne peut s'effectuer à distance ont pu se rendre sur leur lieu de travail munis d'une autorisation de déplacement professionnel. En effet, de par la nature de leur profession, de nombreux frontaliers de l'Arc jurassien n'ont pas pu télétravailler, principalement ceux exerçant dans l'horlogerie. D'autres ont subi également la fermeture des commerces et des activités touristiques. En première ligne, le personnel soignant frontalier a pu accéder à trois postes de douane qui leur étaient entièrement dédiés (Boncourt Village, Les Brenets et L'Auberson). Des logements temporaires en Suisse ont par ailleurs été proposés à certains soignants afin d'éviter les allers-retours.

À partir du 11 mai 2020, avec l'évolution favorable de la situation épidémiologique, les restrictions d'entrée ont pu être assouplies avec une réouverture progressive de certains postes-frontières (Biaufond, Fahy et L'Auberson).

Depuis le 15 juin 2020, la libre circulation des personnes est entièrement rétablie à l'entrée en Suisse avec tous les États membres de l'Union européenne (UE), de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et avec le Royaume-Uni. Tous les postes-frontières sont ainsi de nouveau ouverts à partir de cette date.

Les trajets de 9 200 travailleurs frontaliers ont pu être impactés par la fermeture des postes-frontières

Situation des postes-frontières durant la période de confinement et estimation du nombre de travailleurs frontaliers par la route



(<http://www.arcjurassien.org/sites/default/files/carte.png>)

Source : Insee, Recensement de la population 2016, Enquêtes 2014 à 2018, exploitation complémentaire ; distancier OpenStreetMap (traitement Insee)

Note de lecture : en 2016, 640 frontaliers passent quotidiennement par la route au poste-frontière de L'Auberson. Ce dernier a été fermé temporairement du 16 mars au 11 mai 2020. Durant cette période, seul le personnel médical pouvait emprunter ce passage.

 (/ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11)


Sources et méthodologie

Le nombre et les caractéristiques des travailleurs frontaliers sont obtenus, dans cette étude, à partir de l'exploitation complémentaire des enquêtes de recensement français de la population, basée sur le lieu de résidence. En Suisse, la statistique des frontaliers produite par l'OFS dénombre les frontaliers au lieu de travail. Ainsi, en juin 2020, quelques 54 700 frontaliers travaillent dans l'Arc jurassien suisse, quelque soit le pays de résidence.

Les données de distances et de durées de trajet sont issues du distancier OpenStreetMap et calculées à partir de l'itinéraire routier le plus rapide entre les centroïdes des communes de résidence et de travail. L'infrastructure routière la plus récente a été utilisée, y compris pour 2006.

Le champ étudié est constitué des 32 300 actifs en emploi résidant l'Arc jurassien français et travaillant dans la partie suisse en 2016 (19 200 en 2006). Les frontaliers déclarant ne pas se déplacer, travailler à plus de 5 heures de leur lieu de domicile ou à plus de 5 km à pied sont exclus de l'analyse.

En Suisse, l'estimation des trajets des actifs est obtenue à partir du microrecensement mobilité et transport (MRMT). Les déplacements pour le travail comprennent tous les trajets parcourus à pied ou avec un moyen de transport pour se rendre au lieu de travail, mais ils n'incluent pas ceux qui sont effectués dans le cadre du travail lui-même.

 (/ostaj/publications-et-analyses/les-deplacements-domicile-travail-dans-larc-jurassien#11)

Noreddine Hmamda, Service de statistique, Neuchâtel

Christine Charton et Yohann René, Insee Bourgogne-Franche-Comté